



Fiche descriptive du site Natura 2000

Marais Vernier, Risle maritime

Directive « Habitats, faune, flore »
Zone spéciale de conservation (ZSC)

FR2300122



Départements
Eure (27)

Document d'objectifs

- ▶ Validé le 01/06/2003
- ▶ Approuvé le 09/04/2009

Dates de désignation

- ▶ SIC : 07/12/204
- ▶ ZSC : 27/05/2009

Communes

Aizier, Berville-sur-Mer, Bourneville-sainte-Croix, Bouquelon, Conteville, Foulbec, Le Perrey, Marais-Vernier, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Sainte-Opportune-la-Mare, Toutainville, Trouville-la-Haule, Vieux-Port

Superficie : 7 662 ha

- ▶ 61,09 % du site en surface agricole
- ▶ 3,95 % du site en forêt (+1,88 % peupleraie)
- ▶ 19,88 % du site en milieu naturel hors forêt et surface agricole



Vue d'ensemble

PNR BSN

Présentation du site

Plusieurs entités biopaysagères composent le site :

Le Marais Vernier

Cette vaste dépression humide d'environ 4 500 ha correspondant à un ancien méandre de la Seine comprend :

- ▶ le marais tourbeux recouvert d'une couche de 2 à 11 m de tourbe et situé au sud de D 103 qui longe l'ancienne digue des hollandais. Cette partie du marais est en majeure partie dominée par des prairies, avec des linéaires de fossés, haies, alignements d'arbres. Le parcellaire y est particulier : à la périphérie, les courtils qui sont des parcelles étroites et allongées, au centre des parcelles plus importantes correspondant aux communaux ainsi que des espaces enfrichés et boisés ;
- ▶ le marais alluvionnaire constitué de terrains gagnés au XIX^e siècle sur le lit du fleuve par son endiguement. Remembrée cette partie du marais présente de grandes parcelles occupées par des cultures et des prairies.

La Vallée de Risle maritime

Ce fond de vallée alluvionnaire comprenant également quelques zones tourbeuses et paratourbeuses est majoritairement occupé par des prairies et par une structure bocagère assez développée. Quelques grandes parcelles y sont cultivées, notamment dans sa partie aval, les peupleraies y sont assez développées.

Les coteaux

Le versant est de la vallée de la Risle présente un coteau d'un dénivelé d'environ 100 m. Ce coteau est essentiellement boisé, mais présente également des pelouses calcicoles plus ou moins enfrichées ainsi que

Opérateur/animateur

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande



Marais alluvionnaire et pont de Tancarville

PNR BSN



Mare au stade pionnier

PNR BSN



Paturage équin

PNR BSN

des cavités. Le coteau marquant le pourtour du marais Vernier est d'un dénivelé équivalent, il est majoritairement boisé. En bas de coteau sont également présents des prairies et des vergers hautes-tiges.

La rive de Seine du secteur est du site

Ce secteur inclut les pentes de la fin du plateau du Roumois. Elles sont majoritairement boisées jusqu'au fleuve et comprend des zones de marais, bois alluvial et de vasière.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Type de milieu	Code Natura 2000	Nom de l'habitat	Surface (ha)
Habitats côtiers et végétations halophytiques	1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	69,28 (3 %)
	1330	Prés salés atlantiques	1,79 (0,08 %)
Dunes maritimes et intérieures	2130*	Dunes fixées	11,21 (0,5 %)
	2180	Dunes boisées du domaine atlantique	11,72 (0,5 %)
Habitats d'eau douce	3110	Eaux oligotrophes à végétation amphibie	10,05 (0,5 %)
	3140	Eaux oligotrophes à Characées	8,39 (0,4 %)
	3150	Lacs eutrophes à Hydrocharition	97,96 (4 %)
Landes et fourrés tempérés	5130	Formations à Juniperus sur calcaires	2,95 (0,1 %)
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	6210	Pelouses sur calcaires, sites à orchidées	2,8 (0,1 %)
	6410	Prairies à Molinie sur calcaire et argile	449,18 (20 %)
	6430	Mégaphorbiaies eutrophes	154,27 (7 %)
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	507,68 (23 %)
Tourbières	7120	Tourbières hautes dégradées	0,95 (0,04 %)
	7150	Dépression tourbeuse du Rhynchosporion	0,57 (0,02 %)
	7210*	Marais calcaires à Cladium mariscus	0,98 (0,04 %)
	7230	Tourbières basses alcalines	272,16 (12 %)
Forêts	9120	Hêtraie à Ilex et Taxus	0,4 (0,02 %)
	9130	Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum	557,25 (25 %)
	9180*	Forêts de ravin	18,82 (0,8 %)
	91DO*	Tourbières boisées	5,86 (0,2 %)
	91.E0*	Forêts alluviales résiduelles	27,29 (1 %)

* = habitat prioritaire

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Christian Fischer



Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Groupe Mammalogie Normand



Grand Murin (*Myotis myotis*)

Gilles San Martin



Vertigo des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)

Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site pour l'espèce
Odonate	1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	Faible
	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Moyen
Lépidoptère	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Faible
	*1078	<i>Callimorpha quadripunctata</i>	Ecaille chinée	Faible
Coléoptère	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Faible
Poisson	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Faible
	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Faible
	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Faible
	1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	Faible
	1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Faible
	1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon Atlantique	Faible
	1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	Moyen
Amphibien	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Faible
	1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Fort
Chiroptère	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Moyen
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Indéterminé
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Faible
	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	Indéterminé
	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Faible
Mollusque	1014	<i>Vertigo angustior</i>	Vertigo étroit	Fort
	1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo des Moulins	Fort

*= espèce prioritaire

Agriculture

Le site est le siège d'une activité agricole ancienne et importante. Comme la plupart des zones humides, il a fait l'objet de tentatives successives d'assèchement, dont une très importante dans le marais tourbeux à l'occasion du plan Marshall.

Dans le marais Vernier tourbeux, l'agriculture est restée principalement tournée vers l'élevage sur prairie : plus de 50 % sont exploités en herbage, moins de 5 % de la surface sont en cultures, plus de 35 % de la surface n'est plus exploitée par des agriculteurs et ont une vocation cynégétique ou de protection de la nature. Dans le marais Vernier alluvionnaire, où la capacité d'assèchement est plus grande, l'agriculture intensive s'est beaucoup plus développée, atteignant un taux de mise en culture de plus de 50 %. En vallée de Risle, 60 % de la surface est restée en herbages.

Les systèmes d'exploitation présents sont pour la majorité des systèmes polyculture – élevage bovin. Le nombre d'exploitations est approximativement équilibrée entre les éleveurs bovins viande, laitiers et mixte. Il n'y a que quelques exploitations céréalières mais les surfaces concernées sont relativement importantes.

Chasse

La chasse est une activité importante sur le site, et notamment la chasse au gibier d'eau. Environ 800 ha sont voués à un usage cynégétique sur le site, on dénombre environ 115 mares à gabion et plusieurs associations de chasse. La chasse s'exerce également sur les coteaux boisés.

Tourisme

Zone rurale comprise entre des pôles industriels et situé sur un axe Paris – littoral, le site bénéficie d'un attrait touristique lié à la qualité de ses paysages. Des actions ont été menées afin de favoriser ce tourisme (panorama, route des chaumières, chemins balisés...), le tourisme pouvant effectivement constituer un moyen de maintenir des activités sur le site. Il n'y a pas de problème de surfréquentation, une grande partie du site étant assez fermée de par l'organisation du parcellaire.

Protection de la nature

Depuis 1956, les surfaces protégées par différents règlements et gérés par diverses structures ont augmenté et représentent actuellement plus de 1 200 ha (environ 16 % du site).

Exploitation forestière

La grande majorité des bois du site sont du domaine privé, et exploité par les propriétaires. Beaucoup de parcelles sont inférieures à 4 ha et ne sont pas soumises à des Plans Simples de Gestion.

Pêche

La pratique de la pêche professionnelle est limitée à l'embouchure de la Risle. La pêche à la ligne est pratiquée sur la Risle, la Corbie et le canal St-Aubin.

Il existe un parcours de pêche géré par l'association des pêcheurs de Pont-Audemer sur la Corbie. La Risle étant classée maritime sur l'ensemble du site, il n'y a que peu de données concernant le nombre de pêcheurs et les prélèvements réalisés.

Enjeux et Objectifs

Le site représente une des plus importantes zones humides de la Normandie et du territoire national, tant au niveau quantitatif (environ 7 000 ha) que qualitatif (réservoir d'espèces rares et/ou protégées). De plus, l'importance de la tourbière du Marais Vernier et son originalité (tourbière alcaline comportant des zones acidifiées, secteurs saumâtres, carrefour biogéographique, façade atlantique...) lui confèrent une importance majeure.

Les enjeux de protection sont donc naturellement centrés sur la protection de la zone humide, et les moyens de conservation des habitats et des espèces sont dépendants de la gestion de l'eau. Cependant, comme dans toutes les zones humides françaises, ces enjeux de protection sont difficilement compatibles avec les enjeux de l'agriculture moderne mis en place dès les années 1950. Ces enjeux conflictuels se traduisent autant aujourd'hui par des dysfonctionnements du point de vue écologique (assèchement de la Grand' Mare, disparition d'espèces à grande valeur patrimoniale, ...) que du point de vue agricole (grande sensibilité de certains terrains aux inondations, plus grande sensibilité de certains systèmes agricoles au contexte humide, ...) ou social (conflits entre les usagers, agriculteurs et chasseurs en particulier).

Enjeux et objectifs par type de milieux et/ou d'activités

Les objectifs Natura 2000 par activité et par type de milieu ont été définis et validés lors des réunions des différentes commissions thématiques et sont les suivants :

	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis dans le Docob
Bois et forêts	Ensemble des milieux boisés (Sauf bétulaies et peupleraies)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser la dynamique des peuplements ▶ Maintenir la gestion actuelle ▶ Maintenir la composition spécifique ▶ Favoriser l'application de la charte biodiversité
	Forêts alluviales résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir le caractère humide
	Forêts de ravin	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir la nature globalement «feuillue», si elle est adaptée au terrain ▶ Pas de coupe rase sur l'ensemble des secteurs concernés
	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser le maintien des corniches à ifs et des zones à buis
	Bétulaie sur tourbe	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter l'augmentation du boisement ▶ Promouvoir et encourager la restauration de l'habitat « Tourbière basse alcaline »
	Peupleraies	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne pas inciter à la plantation de nouvelles peupleraies ▶ Favoriser financièrement le retour à la prairie après exploitation ou le boisement par des espèces favorables à l'environnement (aulnes...)
Agriculture	Ensemble du site	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien du caractère humide ▶ Maintien des prairies existantes et favoriser le retour à la prairie pour les parcelles cultivées ▶ Favoriser l'extensification de l'élevage ▶ Favoriser l'ajustement des intrants et les pratiques culturales raisonnées ▶ Favoriser le maintien et le renouvellement des milieux interstitiels et des milieux humides existants (mares, haies, végétation humide du bord des fossés) ▶ Favoriser le retour à un milieu ouvert dans les zones enfrichées du centre ▶ Maintien des sources existantes et de leur qualité
Chasse et pêche	Chasse [hors espaces protégés par la réglementation française, pour les espaces protégés se référer aux objectifs définis par la commission espaces protégés]	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser et expliquer le rôle des chasseurs dans la préservation et la gestion des milieux naturels ▶ Faire participer les chasseurs à la gestion de l'eau, pour assurer le maintien d'un niveau d'eau suffisant ainsi qu'une bonne qualité de l'eau ▶ Entretien des milieux humides : favoriser l'entretien et la création de mares par le maintien ou le retour des abords en prairie humide et favoriser leur entretien par le pâturage extensif ou la fauche. ▶ Eviter l'utilisation d'herbicides et de pesticides, ▶ Eviter le gyrobroyage et le feu pour l'entretien des grands espaces herbacés ▶ Entretien la Grand'Mare
	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Libre circulation des poissons migrateurs vers l'amont ▶ Respect de la réglementation actuelle de la pêche ▶ Le soutien à la demande des pêcheurs de mettre la Risle maritime sous la réglementation des rivières intérieures ▶ Favoriser le maintien des habitats aquatiques favorables aux poissons, et les pratiques permettant de préserver la qualité de l'eau

	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis dans le Docob
Espaces protégés	En zone humide	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'une coordination des gestionnaires des espaces protégés par la réglementation française (création d'un réseau) ▶ Mise en place d'une communication à la fois globale et dirigée vers les différents secteurs socio-économiques ▶ Poursuite de la connaissance globale de chaque espace protégé (inventaires, suivi de populations...) ▶ Maintenir un niveau d'eau suffisant en particulier en été ▶ Amélioration de la qualité de l'eau (éviter l'emploi d'herbicides, pesticides, la remontée d'eau de Seine dans le Marais Vernier) ▶ Favoriser la gestion des milieux aquatiques pour éviter leur comblement ▶ Favoriser la gestion par pâturage extensif et éviter la gestion courante par le gyrobroyage et le feu ▶ Eviter le boisement en plein des zones ouvertes ▶ Ne pas utiliser de vermifuges, ou si impossible privilégier les substances les moins rémanentes avec application raisonnée
	Hors zone humide	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restauration et entretien des milieux ouverts (débroussaillage, pâturage), en respectant les fourrés à genévrier en évitant la fauche des orchidées ▶ Eviter la pénétration humaine des grottes, notamment en maintenant ou renforçant les obstacles naturels (compatibles avec la pénétration des chauves-souris) ▶ Pas d'emploi de phytocides
Elus et autres intervenants	Ensemble du site	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser le développement de nouvelles filières agricoles compatibles avec Natura 2000. ▶ S'assurer de la compatibilité des objectifs d'aménagement et de développement avec Natura 2000 ▶ Mettre en œuvre une bonne information des habitants et des communes, pour les inciter à une gestion allant dans le sens des objectifs de Natura 2000 et les inciter à être les premiers partenaires et bénéficiaires du réseau ▶ Application de la réglementation actuelle sur l'eau
Urbanisation	Ensemble du site	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prise en compte des habitats et des espèces dans les plans d'aménagement (PLU par exemple) ▶ Supprimer ou réduire les incidences négatives (notamment en modifiant l'implantation et/ou la conception des travaux, ouvrages ou aménagements). Des mesures compensatoires devront être mises en œuvre lorsque les mesures de suppression ou réduction sont insuffisantes pour la préservation des habitats et des espèces et si les aménagements s'avèrent indispensable.

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Catégorie d'Habitats Natura 2000	Code Habitat Natura 2000	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration des habitats	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du type d'habitat
Habitats côtiers	1140 1330	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien de la dynamique de la Seine et de la Risle ▶ Reconnexion hydraulique 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dépôt, remblaiement ▶ Construction ▶ Endiguement ▶ Décharges
Dunes maritimes et intérieures	2130* 2170 2180 2190	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limitation de la couverture arbustive et arborescente : débroussaillage, mise en place d'une gestion douce 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abandon ▶ Décharges ▶ Feu ▶ Extraction de sable
Habitats d'eaux douces	3110 3130 3140 3150	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménagement des berges (reprofilage en pente douce...) ▶ Gestion de la végétation envahissante, entretien des berges par faucardage si nécessaire ▶ Maintien en prairie des parcelles voisines 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en culture de parcelles voisines ▶ Dégradation de la qualité de l'eau ▶ Traitement chimique sur l'habitat en lui-même ou les parcelles voisines ▶ Fertilisation des parcelles voisines. ▶ Curage excessif ou trop fréquent ▶ Comblement, Remblaiement
Fourrés sclérophylles (matorrals)	5130	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restauration puis maintien des habitats en cours de fermeture : débroussaillage, gestion par pâturage extensif, fauche tardive 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abandon, absence de gestion ▶ Mise en labour ▶ Activités de loisirs non contrôlées (moto cross, 4x4), mauvais aménagement d'aires d'envol de sports aériens ▶ Plantations ligneuses ▶ Feu répété ▶ Destruction
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	6210 6410 6430 6510	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien par fauche périodique ▶ Reconnexion hydraulique ▶ Maintien en prairie naturelle (pas de sursemis...) ▶ Maintien de l'entretien par fauche, si possible fauche tardive, fauche respectueuse de la faune ▶ Maintien de bandes refuges 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abandon, enfrichement ▶ Assèchement, endiguement, drainage ▶ Destruction ▶ Labour, sursemis ▶ Fauche trop précoce ▶ Surpâturage ▶ Fertilisation, traitement chimique
Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	7110* 7120 7150 7210* 7230	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien du caractère humide du marais ▶ Maintien des prairies naturelles ▶ Restauration par ouverture des secteurs embroussaillés ou boisés ▶ Gestion extensive par pâturage, fauche 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assèchement, drainage ▶ Labour, sursemis ▶ Traitements chimiques, ▶ Fertilisation ▶ Surpâturage ▶ Extraction de tourbe ▶ Destruction ▶ Abandon, enfrichement

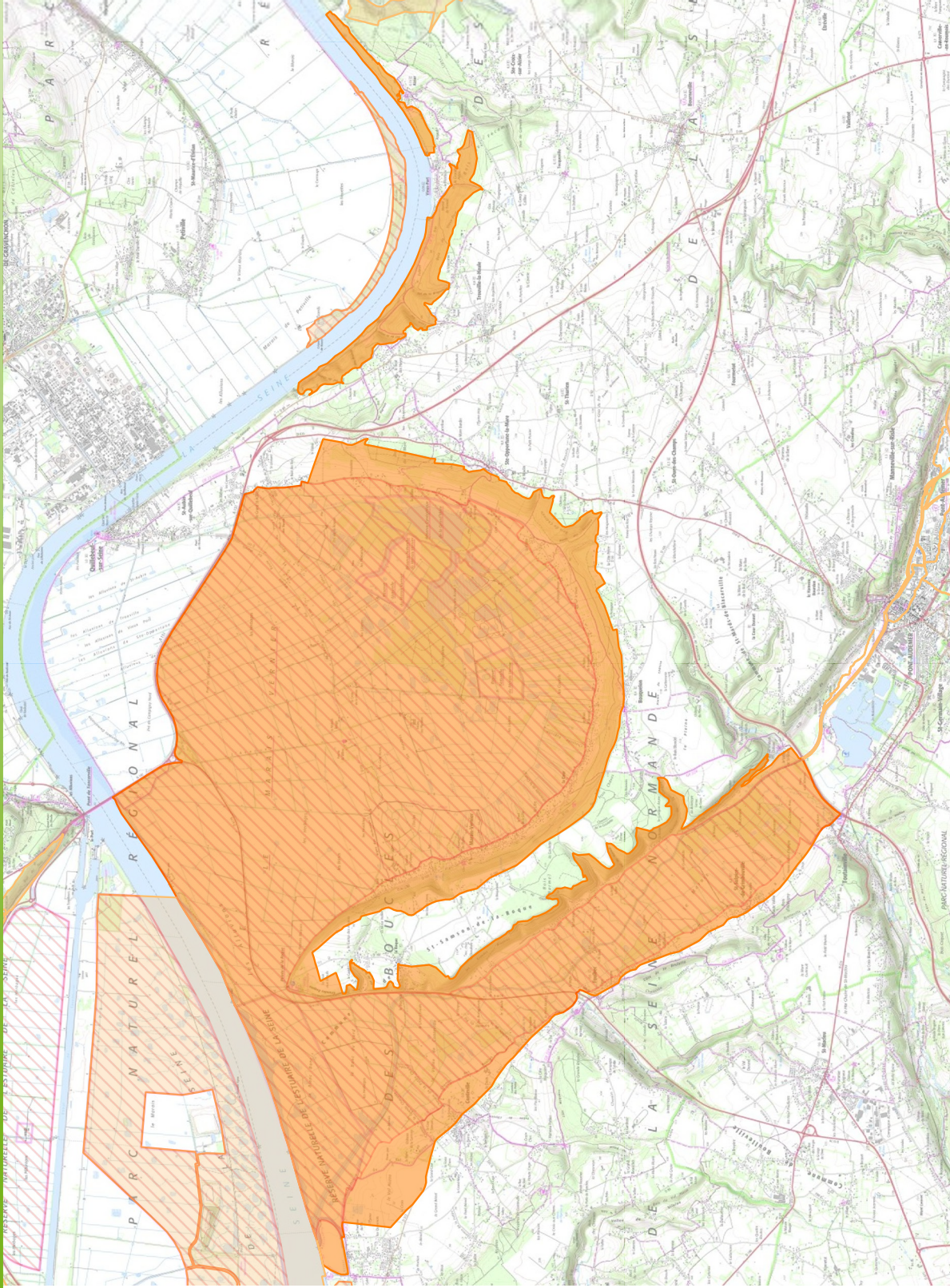
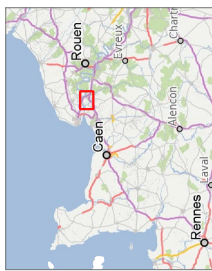
*= habitat prioritaire




Catégorie d'Habitats Natura 2000	Code Habitat Natura 2000	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration des habitats	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du type d'habitat
Habitats rocheux et grottes	8310	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Grilles de protection à l'entrée des cavités ▶ Maintien de l'accessibilité à la cavité pour les chiroptères ▶ Information des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éclairage, illumination (sites d'hivernage et de reproduction) ▶ Activités de loisirs non contrôlées ▶ Surfréquentation humaine ▶ Nuisances sonores
Forêts	9120 9130 9180* 9190 91D0* 91E0*	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien de la dynamique hydraulique, du caractère humide ▶ Maintien d'une gestion diversifiée (futaie irrégulière, taillis sous futaie, etc.) ▶ Pour les forêts de ravins, maintien de la dynamique naturelle. ▶ Maintien des ourlets forestiers ▶ Maintien de bois et d'arbres morts 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Endiguement, remblais ▶ Destruction, Feu ▶ Enrésinement ▶ Plantations monospécifiques ▶ Coupes à blanc ▶ Pistes d'exploitation mal située ▶ Traitement chimique ▶ Activités de loisirs non contrôlées ▶ Fragmentation de l'habitat, morcellement ▶ Décharges sauvages
Tous	Tous	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amélioration des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Introduction d'espèces exogènes, notamment envahissantes ▶ Destruction de milieux interstitiels et corridors biologiques (haies, etc.) ▶ Fragmentation des habitats (faune) ▶ Pollution de l'eau, de l'air et des sols ▶ Surfréquentation ou fréquentation mal gérée

*= habitat prioritaire

Natura 2000 en Normandie

Site: Marais Vernier, Risle Maritime - FR2300122

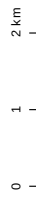


-  Site Natura 2000 - FR2300122
-  Autre site (ZSC)
-  Autre site (ZPS)

Cliquez sur le logo ci-dessous pour accéder aux informations liées au site



Sources :
IGN Scanexpress;
DREAL-Normandie.
Production :
Le 31/05/2017 - DREAL-NORMANDIE

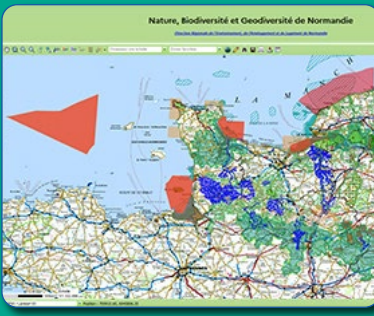


INPN



<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2300122>

CARMEN



<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande



<https://www.pnr-seine-normande.com/>

DREAL de Normandie



www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

DDTM 27



www.eure.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM/



Fiche actualisée en mai 2022

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex
 Tél. : 02 78 26 19 00
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Réalisation : DREAL Normandie